



## PROCES-VERBAL

### Du Conseil Municipal du 13 avril 2022

Le conseil est convoqué le mercredi 13 avril, à 20h, à la salle Acide d'Orbigny.

**Présents** : Mmes BERTHONNEAU, REBECHAUD, DANIEL, BUROT, MORISSET, BERNARD, MM. BRUNET, NADAUD, BICHON, LAVAUD, SPILMONT, MOLLÉ  
**Absents excusés** : Mme BARRÉ, MM. FOUILLET, PROUX  
**Absents avec procuration** : Mme BARRÉ à M. NADAUD, M. PROUX à Mme REBECHAUD

- Mme BERNARD Aurélie est nommée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 27 mai 2020

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

#### Dossiers :

1 - Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 1/02/2022 au 31/01/2025 :

Monsieur le Maire expose que depuis 2007, et conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements affiliés un accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de Gestion pour l'utilisation de ces prestations.

La précédente convention du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2021 a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 janvier 2022, et ce dans l'attente d'un nouveau conventionnement. Lors de sa séance du 13 décembre dernier, le conseil d'administration du Centre de Gestion a souhaité maintenir les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite et a instauré une nouvelle tarification, au regard de la complexité accrue des dossiers et du temps dédié à l'examen de certains types de dossiers.

S'agissant d'une mission facultative, les prestations ont soumises à une participation financières différenciée ainsi établie :

Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
IMMATRICULATION DE L'EMPLOYEUR	30.00 €
AFFILIATION DE L'AGENT	
DEMANDE DE REGULARISATION DE SERVICES	
VALIDATION DES SERVICES DE NON TIUTLAIRE	
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION VIEILLESSE NORMALE	80.00 €
LIQUIDATION DES DROITS DE PENSION DEPART OU DROITS ANTICIPES	100.00 €
RDV PERSONNALISE AU CDG OU TELEPHONIQUE AVEC AGENTS ET / OU SECRETAIRE, ET / OU ELU	50.00 €
Tarif HORAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information	
ENVOI DES DONNEES DEMATERIALISEES devant être transmises à la CNRACL : gestion de compte individuel retraite, demande d'avis préalable, simulation de pension	40.00 €

Monsieur le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de Gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service expertise statutaire-RH pour le traitement desdits dossiers relevant de la mission optionnelle, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée de 3ans soit du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2025.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion, afin de pouvoir avoir recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du service expertise statutaire-GRH du CDG79, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2025.

## 2 – Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaires (TAP)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent pour renforcer l'encadrement des enfants pendant le temps des Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 343, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 2 mai au 5 juillet 2022 pour un temps de travail de 3 heures semaine.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

### 3 – Modalité de remboursement des frais kilométrique

Vu le décret n°2011-654 du 19 juillet 2001 régissant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels territoriaux qui renvoie, sous réserve des dispositions spécifiques aux agents territoriaux mentionnés expressément dans le décret, aux dispositions réglementaires applicables aux agents de l'Etat.

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 prenant en compte les modifications survenues pour la fonction publique d'Etat par les décrets n°2006-475 du 24 avril 2006 et n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Vu le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et les établissements publics.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 janvier 2021 fixant les modalités de remboursement des frais de mission

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Les remboursements des frais kilométriques s'effectueront selon les taux ci-après avec une application au **1<sup>er</sup> janvier 2022**.

Catégories	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
De 5 cv et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
De 6 et 7 cv	0.41 €	0.51 €	0.30 €
De 8 cv et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver les nouveaux tarifs en vigueur

#### **Questions diverses :**

##### Subventions associations :

Maryline Daniel demande que les membres du conseil aient connaissance du tableau de répartition des subventions aux associations. Celui-ci sera transmis.

##### SEV d'Argenton :

Vincent Lavaud fait un retour de l'Assemblée Générale « mouvementée » du syndicat de voirie d'Argenton dont la commune est membre.

La situation budgétaire du syndicat est « déficitaire ». La cotisation annuelle va augmenter de 30%.

Monsieur le Maire s'inquiète quant au suivi des finances de ce syndicat. Il s'interroge, également, sur le rapport coût/prestations. L'objectif pour notre commune est bien de bénéficier des prestations variées de ce syndicat tout en permettant à la commune de faire de réelles économies par rapport au recours à des entreprises extérieures ! Constat : L'adhésion augmente fortement, le coût des prestations augmente également de manière significative !!

Monsieur le Maire souhaite apporter une vigilance particulière quant à l'impact financier que va engendrer chaque intervention du syndicat au sein de notre commune !

#### Bilan de l'organisation des élections du premier tour des présidentielles

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui se sont mobilisés pour une bonne organisation de notre bureau de vote durant ces deux journées d'élection présidentielle.

Monsieur le Maire rappelle que notre bureau de vote a été contrôlé. Monsieur le Maire rappelle également qu'il faudra maintenir notre rigueur lors des prochaines élections législatives des 12 et 19 juin 2022 et remercie d'ores et déjà l'ensemble des élus pour leurs prochaines disponibilités.

#### Rencontre avec les agriculteurs de la commune le 28/03 : Participation carburant de la commune :

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de refaire une campagne de curage des fossés. Etant donné le coût financier que cela engendre pour la commune, il a été décidé d'associer les agricultures exploitant sur la commune. Un courrier leur a été adressé leur expliquant la démarche de la commune et les invitant à une rencontre en mairie. Sur 10 exploitants invités 5 étaient présents et 1 avait oublié le rdv. Un accord a été trouvé : les agriculteurs récupéreront les terres des fossés et en contrepartie la commune participera à la fourniture du carburant de leur tracteur. Ils arriveront le réservoir plein et repartiront avec un réservoir plein. Ce curage pourrait se faire la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre.

#### Point sur le dossier de la Place Maurice Martinon à Pompois :

Monsieur le Maire informe que l'avocat de la commune a déposé, à notre demande, un dossier devant le Tribunal Administratif de Poitiers contre la Sté GONORD et TPPL afin de faire aboutir ce dossier qui ne « bouge » plus, malgré le dernier rapport de l'expert qui identifiait les responsabilités. De la non conformité des travaux. En accord avec l'avocat de la société GONORD. La commune est disposée à payer les travaux réalisés, à condition que la livraison de cette place obtienne notre satisfaction quant à la qualité de la prestation réalisée, ce qui n'est absolument pas le cas depuis fin 2017 !!! Ce sera donc le juge qui décidera des responsabilités et des actions à mener par les différentes parties concernées.

Concernant ce site, Aurélie BERNARD fait remonter des soucis avec le car. Martial et Sylvain se déplaceront sur site.

#### Projet d'ombrières sur le parking de la salle Alcide d'Orbigny, géré par SEOLIS : Présentation du projet :

Monsieur le Maire présente le projet de Séolis, d'implanter plusieurs ombrières (panneaux photovoltaïques) sur le parking de la salle Alcide d'Orbigny. Une 1<sup>ère</sup> rencontre avait été organisée pour présenter le projet et le possible emplacement. Les élus s'interrogent sur la qualité du produit, sa durée, son démontage après la fin du contrat.

#### Animations 2022 du comité des fêtes :

Isabelle Rébéchaud présente les animations 2022 organisées par les associations communales pour l'année 2022. Un document est distribué à tous les élus présents récapitulant les dates de manifestations.

#### Projet convention Réseau Lecture Publique : Rencontre avec Mme GRUAU le 01/04 sur le devenir de notre bibliothèque municipale pour 2023

Monsieur le Maire fait un point sur le fonctionnement de la bibliothèque communale qui a beaucoup de difficulté à faire venir du monde sur site. Une rencontre a eu lieu avec le service bibliothèque du Département qui a jugé la bibliothèque trop scolaire. Le responsable du service nous a conseillé de nous rapprocher du réseau de lecture du Thouarsais afin de faire évoluer la bibliothèque.

Une rencontre s'est organisée le 1<sup>er</sup> avril avec Mme Gruau, Responsable du réseau de Lecture du Thouarsais. Elle nous a présenté les possibilités que pouvaient apporter une adhésion à ce réseau de lecture. La Bibliothèque de Ste Verge resterait une bibliothèque de proximité. C'est un dossier qui devra être travaillé en 2022.

#### Demande de l'association de l'ordre national du mérite : Prêt de la salle et vin d'honneur à la charge de la commune ?

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'Ordre National du Mérite demande que la commune mette à disposition gratuitement la salle Alcide d'Orbigny et offre le vin d'honneur lors de leur Assemblée Générale.

Après discussion, les élus sont favorables pour les A.G. d'associations sur la commune à la mise à disposition gratuitement de la salle. Par contre, ils ne souhaitent pas fournir le vin d'honneur.

#### Projet d'état d'avancement du dossier de la Place de la Liberté :

Monsieur le Maire donne la parole à Sylvain Nadaud.

Sylvain Nadaud explique toutes les étapes du dossier.

Tout d'abord, la préparation du dossier pour lancer l'appel d'offre afin de retenir le maître d'œuvre. Celui-ci est prêt. Une fois le maître d'œuvre retenu, celui-ci va faire des propositions de plans et un groupe de travail va être constitué. Une présentation régulière du projet sur l'avancée des travaux au comité de pilotage sera organisée et lors des phases clés au conseil municipal pour en discuter. Il faut prévoir 6 mois de travail pour valider l'esquisse finale et lancer l'appel d'offre pour retenir les entreprises. Des subventions vont être demandées. Le budget de cette opération est d'environ 750 000 € TTC pour un coût résiduel pour la commune de 500 000 €. Dans ces dépenses, il y a le coût des travaux d'environ 500 000 € HT (4500m<sup>2</sup> à aménager + garages et préau). A cela s'ajoute, le coût de la maîtrise d'œuvre d'environ 10% du montant des travaux, les diagnostics des bâtiments et de la voirie, le coordonnateur SPS, les contrôles techniques des installations, les provisions et les aléas.

#### Devenir de l'association ART'TISANE : sans local à compter du 1/09/22 !!

Monsieur le Maire laisse la parole à Lucie Morisset. Elle informe les conseillers que le propriétaire du local de l'Art'isane ne souhaite pas renouveler le bail de location et demande à l'association de laisser libre le local à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Monsieur le Maire s'interroge sur le devenir de cette association qui apportait un réel rayonnement au centre bourg. A ce stade de la réflexion, la commune n'a malheureusement pas de local à mettre à disposition de cette association. La réflexion va être poursuivie !

#### Appel à projet Nature et Transition :

Monsieur le Maire explique que notre commune s'est engagée à participer au projet porté par la Communauté de Communes du Thouarsais dans le cadre de l'appel à projet Nature et Transition. Cet appel à projet permet d'obtenir des financements dans le cadre de la biodiversité. 13 communes sur 24 y participent. Pour la commune, le projet se porte sur l'acquisition d'un terrain enclavé au Pâtis, le nettoyage de la roselière et la plantation d'arbres.

#### Deux-Sèvres Aménagement (D.S.A.) :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu un courrier annonçant la fin officielle de Deux-Sèvres Aménagement dans les prochaines semaines. La commune est toujours en attente du bilan financier final. Une rencontre avec un élu représentant D.S.A. va être planifiée.

#### Location à la Sté MANOLISSA :

Monsieur le Maire informe que la commune loue à l'entreprise MANOLISSA le local, constitué de deux pièces, situé au n°5 rue de la mairie, au prix de 400€ par mois depuis le 9/04/2022. Les frais courants inhérents à ce bâtiment sont à la charge de MANOLISSA.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,